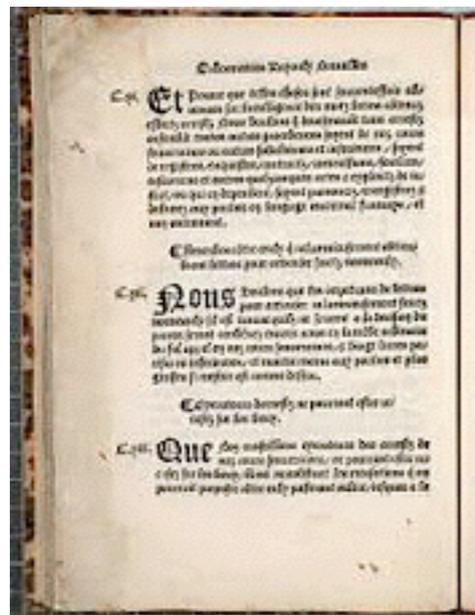




l'Entrevue d' Aigues-Mortes (1538)

est une rencontre qui s'est tenue, les 14 et 15 juillet 1538, entre le roi de France François 1er et l'empereur du Saint-Empire romain germanique et roi d'Espagne Charles Quint. Cette rencontre, organisée sous la pression du pape Paul III, a pour but de sceller la réconciliation des deux souverains amorcée par la paix de Nice. Cette entrevue est l'occasion de sceller l'alliance des deux souverains catholiques contre la nouvelle menace protestante.

Cette trêve devait en principe durer dix ans, mais elle fut en réalité bien plus courte. En renonçant à certains de ses engagements (il donne, entre autres, le Milanais en 1540 à son propre fils, Philippe), Charles Quint déclenche par là-même la neuvième guerre d'Italie quatre ans plus tard, en 1542.



L'Ordonnance de Villers-Cotterêts 1539)

est un texte législatif édicté par le roi de France François 1er, entre le 10 et le 25 août 1539 à Villers-Cotterêts (Aisne) et enregistré au Parlement de Paris le 6 septembre 1539. Cette ordonnance est toujours partiellement en vigueur et appliquée par les tribunaux français.

Forte de cent quatre-vingt-douze articles elle réforme la juridiction ecclésiastique, réduit certaines prérogatives des villes et rend obligatoire la tenue des registres des baptêmes. Elle est surtout connue pour être l'acte fondateur de la primauté et de l'exclusivité du français dans les documents relatifs à la vie publique du royaume de France ; en effet, pour faciliter la bonne compréhension des actes de l'administration et de la justice, elle leur impose d'être rédigés dans cette langue.

Le français devient ainsi la langue officielle du droit et de l'administration, à la place du latin.